

localités, notamment à El-Ouedj, Dabah, Mouellah, petits ports de la côte du Hedjaz, et à Akaba. A l'époque de l'avènement du Khédive actuel, Abbas-Hilmi, en 1892, ces localités firent retour à l'administration du vilayet du Hedjaz; le fait est constaté dans le firman d'investiture; mais, tant dans le firman lui-même, dont le texte ne reproduisait pas exactement celui dont la Porte s'était servi pour Tewfik-pacha, que dans une dépêche explicative adressée le 8 avril 1892 par le grand vizir au Khédive, certaines phrases laissaient entendre que l'administration de la péninsule sinaïtique relevait du vilayet du Hedjaz et que la frontière devrait aller, non d'El-Rifah à Akaba, mais d'El-Arich à Suez, donnant toute la péninsule à la Turquie et prolongeant le territoire directement soumis au Sultan jusqu'au bord du canal de Suez. C'est contre une pareille interprétation que, dès cette époque, le gouvernement britannique ne manqua pas de protester: sans délai, le 11 avril, sir Evelyn Baring (depuis lord Cromer) télégraphia au ministre des Affaires étrangères du Sultan, Tigrane-pacha, pour lui demander si des explications avaient été données au Khédive au sujet de la différence de rédaction constatée entre le firman de 1892 et ceux qui l'avaient précédé. Tigrane-pacha répondit en communiquant au représentant du gouvernement anglais en Egypte la dépêche adressée le 8 avril par le grand vizir au Khédive. Il y était dit:

Il est à la connaissance de Votre Altesse que Sa Majesté le Sultan avait autorisé la présence à El-Ouedj, Mouellah, Dabah et Akaba, sur le littoral du Hedjaz, ainsi que dans certaines localités de la presqu'île de Tor-Sinaï, d'un nombre suffisant de zaptiehs (gendarmes) placés par le gouvernement égyptien à cause du passage du Mahmal (pèlerinage) égyptien, par voie de terre. Comme toutes ces localités ne figurent point sur la